

Québec, le 1 mars 2021

Monsieur François Baril
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Municipalité d'East Broughton
600, 10^e Avenue Sud
East Broughton (Québec) G0N 1H0

**Objet : Audit de performance – Rapport d'audit portant sur l'information
aux citoyens relative à la taxation**

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d'audit portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation, en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l'audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Mélanie Girard, CPA auditrice, CA, directrice d'audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification ne constituent pas une enquête concernant votre municipalité ni une tutelle, une administration provisoire, une médiation ou un accompagnement.

...2

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu'un plan d'action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les trois mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l'analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner la collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Vicky Lizotte, FCPA auditrice, FCA

c. c. M^{me} Manon Vachon, directrice générale

p. j. Rapport d'audit

Québec, le 1 mars 2021

Monsieur Jean-Luc Barthe
Maire
Messieurs les membres du conseil
Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola
25, rue Laforest
Saint-Ignace-de-Loyola (Québec) J0K 2P0

**Objet : Audit de performance – Rapport d’audit portant sur l’information
aux citoyens relative à la taxation**

Monsieur le Maire,
Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d’audit portant sur l’information aux citoyens relative à la taxation, en vertu de l’article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l’audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Mélanie Girard, CPA auditrice, CA, directrice d’audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification ne constituent pas une enquête concernant votre municipalité ni une tutelle, une administration provisoire, une médiation ou un accompagnement.

...2

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu'un plan d'action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les trois mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l'analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Vicky Lizotte, FCPA auditrice, FCA

c. c. M^{me} Mélanie Messier, directrice générale

p. j. Rapport d'audit

Québec, le 1 mars 2021

Monsieur Francis St-Pierre
Maire
Madame et Messieurs les membres du conseil
Municipalité de la paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

**Objet : Audit de performance – Rapport d’audit portant sur l’information
aux citoyens relative à la taxation**

Monsieur le Maire,
Madame et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d’audit portant sur l’information aux citoyens relative à la taxation, en vertu de l’article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l’audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Mélanie Girard, CPA auditrice, CA, directrice d’audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification ne constituent pas une enquête concernant votre municipalité ni une tutelle, une administration provisoire, une médiation ou un accompagnement.

...2

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu'un plan d'action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les trois mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l'analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Vicky Lizotte, FCPA auditrice, FCA

c. c. M^{me} Louise-Anne Belzile, directrice générale

p. j. Rapport d'audit